



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 07 septembre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – **salle du conseil**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 1^{er} septembre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, SCEATS Fabienne, CASTILLE Sandrine, JEANVOI Nicole et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, SAVARY Yannick, BOISSEAU William, MERLET Pascal, COLLIN Alexis et ERTEL Sébastien.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame CHOLIERE Christine (pouvoir à Monsieur VAILLANT Frédéric) et Monsieur LIGAUD Guy (pouvoir à Madame BARRANGER Nathalie).

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame SCEATS Fabienne est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2022
2. Rapports des commissions *et délibérations* :
 - *Ponts Romains / maîtrise d'oeuvre : Avenant n°1 au lot 2*
 - *Dénomination du futur lotissement situé au Grand Hélas (VILLADIM) et numérotation postale des parcelles*
 - *Passage à la nomenclature M 57 à compter de l'exercice 2023*
 - *Adhésion au groupement de commandes / vérification périodiques extincteurs*
 - *Adhésion au groupement de commandes / vérification, contrôle périodique et contrôle périodique obligatoire des installations électriques / blocs de secours et gaz des bâtiments publics (ERP / ERT)*
 - *Commerce ambulancier – foodtruck*
3. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2022

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY indique que :

- Madame LARGE Catherine est la nouvelle inspectrice d'académie pour la circonscription de Loches depuis le 1^{er} septembre.

- Protocole sanitaire (socle / 1 vert / 2 orange / 3 rouge) :

La rentrée scolaire 2022/2023 débute au niveau « socle » incluant les prescriptions suivantes :

- Lavage des mains :
 - ✓ à l'arrivée dans l'école,
 - ✓ avant et après chaque repas,
 - ✓ avant et après les récréations,
 - ✓ après être allé aux toilettes,
 - ✓ le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile,
 - Mise à disposition de produits hydroalcooliques,
 - Cours en présentiel,
 - Aucune restriction pour les activités physiques et sportives,
 - Aération fréquente des locaux,
 - Pas de port du masque obligatoire ni pour les enfants, ni pour les adultes,
 - Pas de limitation de brassage,
 - Pas de règle de distanciation physique,
 - Nettoyage des sols et des grandes surfaces au minimum 1 fois par jour,
 - Aucune contrainte pour la restauration scolaire.
- Les capteurs de CO2 ont été livrés et seront installés à compter du lundi 12 septembre
- A ce jour 103 élèves fréquentent l'école et sont répartis de la manière suivante :
- Classe de Madame TCHA (32 élèves)
 - ✓ 11 PS
 - ✓ 10 MS
 - ✓ 11 GS
 - Classe de Madame DOMINE (22 élèves)
 - ✓ 15 CP
 - ✓ 7 CE1
 - Classe de Madame ANGUILE (19 élèves)
 - ✓ 6 CE1
 - ✓ 13 CE2
 - Classe de Madame BORGNIET (30 élèves)
 - ✓ 12 CM1
 - ✓ 18 CM2
- Madame LESIEUR complète l'équipe pédagogique (poste supplémentaire à 50% le mardi et le vendredi).
- La directrice, Madame ANGUILE, sera déchargée de son poste de direction par Madame GRIALOU tous les jeudis.
- Le photocopieur a été remplacé le lundi 29 août et donne entière satisfaction aux personnels enseignants.

- Suite aux réunions de Monsieur Le Maire avec les délégués de classes lors de l'année scolaire précédente, les aménagements de la cour d'école suivants ont été réalisés :
 - le mini terrain de football est mis en place,
 - la boîte à livre est également installée,
 - les tables et bancs extérieurs sont, quant à eux, toujours en attente de livraison.
 Il reste encore à déterminer l'emplacement du poulailler.
- Projet de l'école : les élèves vont proposer un projet de rénovation de la cour d'école.
- Garderie : 69 élèves bénéficient de ce service municipal périscolaire.
A partir de lundi prochain, les enfants prendront leur goûter dans le réfectoire
- Restauration scolaire : 79 élèves fréquentent la cantine (protocole sanitaire « socle = 2 services).
Compte tenu de la fin du marché de restauration scolaire au 25 janvier 2023 (prestataire actuel : RESTORIA), la municipalité avait sollicité l'aide de l'ADAC pour l'élaboration de ce marché.
L'appel d'offre a été mis en ligne le 29 août dernier et s'achèvera le 07 octobre prochain.
- Surveillance de la pause méridienne : elle est toujours assurée par Elodie COURTIN et Lucie LORIN

B- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe que :

- La période estivale a été plutôt calme.
- Les diverses réunions reprennent courant septembre.
- L'Assemblée Générale de l'Entraide Lochoise se déroule ce vendredi à 10h00 à la maison des associations à LOCHES (Monsieur SAVARY remplacera Madame SIARD indisponible).
- Les représentants de la structure « Âges & Vies » ont convié les représentants de la collectivité à visiter des logements seniors, dont ils assurent la gestion, sur la commune d'AZAY-LE-FERRON le jeudi 06 octobre prochain à 10h00 (inscriptions auprès du secrétaire de mairie ou à Monsieur le Maire).

C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

En l'absence de Madame CHOLIERE, Monsieur le Maire fait état des éléments qu'elle lui a fournis pour cette réunion, à savoir :

- ARRÊTE PREFECTORAL : la préfecture a diffusé le 19 août dernier un arrêté portant application d'un nouveau protocole de sécurité pour l'organisation d'un évènement ou d'une manifestation sur le département.
Celui-ci s'adresse à tout organisateur et présente le protocole et délais de consultation de l'autorité compétente (autorité territoriale ou services préfectoraux) selon le nombre de personnes potentiellement présentes (3 seuils : moins de 1500 personnes, moins de 5 000 personnes et au-delà de 5 000 personnes).
- B2X : L'inauguration du totem (coût : 2 000.00 €), de l'exposition (500.00 €) et du circuit (panneaux ronds) a eu lieu le 1^{er} juillet dernier. Un cartel sera installé à côté de celui-ci dès réception afin d'expliquer le projet.
L'idée d'un parcours ludique est en cours de réflexion pour permettre d'exploiter au mieux le circuit.
- Une rencontre doit intervenir prochainement avec Elise GENVRIN de B2X pour étudier la possibilité de nouvelles collaborations.
- CHAMBOURGEOISE : Madame CHOLIERE remercie celles et ceux qui ont assuré sa distribution au mois de juillet. Le prochain numéro du bulletin sera en préparation début novembre.

- FETE DES ASSOCIATIONS :

Elle a eu lieu ce Dimanche 4 septembre : 15 associations ont répondu présentes, plus une personne qui propose une activité de marche et de discussion en anglais (« walk and talk »).

Une randonnée a été proposée aux enfants par l'A.P.E.C. et Les Danses écossaises ont réalisé plusieurs démonstrations.

Les associations étaient globalement satisfaites de cette seconde édition (prise de contacts ou inscriptions).

La présence des associations a notamment permis la mise à jour des informations pour l'application CityAll et le site internet de la mairie.

- MANIFESTATIONS :

- Portes ouvertes du T.C.C. : samedi 10 septembre de 14h à 17h,
- Portes ouvertes du R.C.V.I. : samedi 10 septembre à partir de 10h30,
- Festival « Soeurs-ciers » : samedi 17 septembre sur l'aire de loisirs,
- Festival gratuit « le goût du Jazz » : samedi 24 septembre (jardin public),
- « Les Créatives » : week-end du 08 et 09 octobre (salle de la Tuilerie).

- TUILERIE : Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'étudier la tarification de la location des salles pour les différents publics du fait de l'augmentation des coûts de fonctionnement (chauffage, électricité, personnel ...).

- MARCHE DE NOËL : celui-ci ne pourra se tenir dans la Tuilerie compte tenu que la salle est déjà louée le week-end où se déroule cette manifestation.

Le spectacle son et lumière, offert par la municipalité, sera reconduit cette année.

Monsieur le Maire fait part de plusieurs invitations pour des événements divers (inauguration des jardins partagés des Bas Clos à LOCHES, fresque du château d'eau à SEPMESS, festival « art'T » à BRIDORE).

D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY expose que :

- La fête des associations a permis de mettre à jour les données relatives à l'ensemble des associations présentes qui seront transcrites sur le site internet de la commune et l'application « CityAll ».
- La réflexion quant au devenir du local de la boucherie se poursuit en collaboration avec Monsieur BONSENS de la C.C.L.S.T.

E- Commission « Bâtiment et voirie »

Madame BARRANGER précise que :

- ECOLE : les travaux de réhabilitation du réfectoire ont été réalisés au mois de juillet. Les élèves ont donc pu découvrir de nouvelles couleurs (tons verts et blanc) à l'occasion de la rentrée scolaire.
Une décoration complémentaire est envisagée via la participation des enfants qui fréquentent la garderie.
- MAISON MEDICALE : La seconde phase de réhabilitation a débuté cet été.

Une première intervention sur la charpente et la maçonnerie a été réalisée au mois de juillet et les finitions de maçonnerie ont été effectuées fin août.

Pour la deuxième intervention, les travaux de maçonnerie doivent s'étaler sur une durée plus longue. En conséquence, ces derniers ne pourront être achevés d'ici la fin de l'année.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal quant aux suites à réserver à ce dossier, à savoir :

- Soit les travaux sont arrêtés au terme de cette première intervention et le bâtiment ne sera pas réhabilité entièrement comme prévu initialement et la subvention D.E.T.R. sera perçue au prorata,
- Soit les travaux sont réalisés en totalité et la subvention D.E.T.R. accordée sera perçue en totalité. Néanmoins, la demande de D.E.T.R. qui sera déposée pour 2023 pour tout autre projet pourrait être refusée compte tenu que les crédits accordés sur l'année 2022 n'auront pas été consommés.

Les membres de l'assemblée délibérante émettent, à l'unanimité, un avis favorable pour finaliser ce chantier.

- LES HELAS (VILLADIM) : l'entreprise COLAS a débuté les travaux relatifs au raccordement des réseaux d'eau et d'assainissement dans le courant de la semaine 35.

La société a sollicité l'autorisation nécessaire à la réalisation de ces travaux qui impacteront la circulation sur la R.D.17 pour la mise en place de ces réseaux :

- circulation en alternat le 12 septembre,
- route barrée du 13 au 15 septembre,
- circulation en alternat du 16 au 21 septembre

afin de gêner au minimum la circulation.

En outre, il convient de dénommer la voirie de ce futur lotissement dont la numérotation postale des parcelles sera réalisée ultérieurement de gauche à droite (n° 1 à 8) selon le plan d'aménagement de la première tranche.

- RD 943 : une réunion a eu lieu hier avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, un représentant de la société EIFFAGE et quelques riverains concernés par le futur giratoire sur la R.D. 943 / R.D. 94 réalisé sur la commune. Ces travaux doivent débuter entre le 26 septembre 2022 et le 3 octobre 2022 pour une durée d'environ de 4 mois. La circulation se fera toujours sur 2 voies et ce dans les 2 sens de circulation (direction TOURS – LOCHES ou LOCHES – TOURS).

Lors de la première phase de travaux, la route menant à DOLUS-LE-SEC sera bloquée puis la route permettant l'accès à CHAMBOURG-SUR-INDRE au cours de la seconde phase. Des déviations distinctes seront mises en place pour les véhicules légers et les poids-lourds.

La question des déviations pour les transports scolaires doit être étudiée prochainement par les services départementaux.

Les représentants de la municipalité ont insisté au cours de cette réunion sur la mise en sécurité des voies de circulation et de déviation, notamment au carrefour entre la R.D. 17 et la R.D. 943 sur la commune.

- VOIRIE / GROUPEMENT DE COMMANDES : les enrobés ont été réalisés, il ne manque que les marquages au sol à la « Monnerie » à finaliser.

- VOIRIE / INTEMPERIES : la société COLAS : les enrobés ont été réalisés, il ne manque que les marquages au sol devant l'école à finaliser.

- *Délibération : Dénomination du futur lotissement situé au Grand Hélas (VILLADIM)*

Trois propositions sont soumises à l'avis de l'assemblée délibérante : rue de la Fuye, rue des Colombiers ou rue des Pigeonniers.

Une délibération est prise à l'unanimité pour dénommer cette future voirie « rue des Colombiers » (n° 2022-09-D35).

- *Délibération : Adhésion au groupement de commandes C.C.L.S.T. / vérification, contrôle périodique obligatoire et maintenance des extincteurs*

Une délibération est prise à l'unanimité pour y adhérer (n° 2022-09-D36).

- *Délibération : Adhésion au groupement de commandes C.C.L.S.T. / vérification, contrôle périodique et contrôle périodique obligatoire des installations électriques / blocs de secours et gaz des bâtiments publics (ERP / ERT)*

Une délibération est prise à l'unanimité pour adhérer à celui-ci (n° 2022-09-D37).

F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- ADRESSAGE : un groupe de 2 à 3 élus doit être constitué rapidement afin de mener à bien la constitution de la Base d'Adressage Locale (B.A.L.) d'ici la fin de l'année. Celle-ci a pour but d'alimenter

la Base d'Adressage Nationale (B.A.N.) qui deviendra l'unique ressource pour tous les organismes. Cette démarche doit notamment permettre de résoudre certains soucis de numérotations rencontrés dernièrement et d'établir clairement la procédure de numérotation sur le territoire communal.

- CHEMINEMENTS PIETONNIERS : les projets à l'étude sont situés au niveau du nouveau lotissement aux Hélas et de la Nouée jusqu'au Haut-Luain (montant estimatif global de 250 000 €).

A ce titre, suite à la finalisation des pièces relatives au recrutement d'un maître d'œuvre par les services de l'ADAC, une réunion est prévue en mairie le vendredi 16 septembre prochain (13h30) pour faire le point sur ce dossier (appel d'offre, recrutement du maître d'œuvre, demandes de subventions C.R.S.T. / C.R.T.E.).

- ECOLE : Monsieur le Maire fait part du souci lié à la rénovation de l'école (multiples fissures sur de l'enduit des façades). En effet, la réception des travaux en 2016 mentionnait des réserves relatives à ces malfaçons. Suite à des négociations avec l'entreprise VERNAT, celle-ci était de nouveau intervenue en 2019 pour reprendre ces défauts mais le résultat escompté n'a pas été probant avec l'apparition de nouvelles lézardes. L'expertise diligentée par l'assureur de l'entreprise a conclu que la garantie décennale ne pouvait être sollicitée du fait de l'absence de vice caché. En l'absence d'assurance spécifique souscrite par la municipalité lors de la réalisation de ces travaux, il convient de négocier à nouveau avec l'entreprise pour garantir le bon achèvement de ce chantier ou en dernier ressort, il conviendra d'ester en justice.

La première option est retenue pour le moment.

- EGLISE : la municipalité est en attente du diagnostic. Une entrevue avec le maître d'œuvre est prévue le vendredi 09 septembre afin d'envisager les montants et travaux que la collectivité souhaite engager, l'appel d'offre qui en découle et les possibles subventions qui peuvent être sollicitées.

- PETITION (lieu-dit « L'Etang ») : les habitants de ce lieu-dit, conjointement à leurs homologues de CHANCEAUX-PRES-LOCHES, avaient interpellé l'autorité territoriale quant à la vitesse excessive des véhicules traversant ce secteur. Le comptage réalisé par les services du Conseil Départemental démontre que 85% des véhicules empruntant le V.C. n°14 respectent les limitations en vigueur sur cette portion de route. Toutefois, d'éventuelles améliorations sécuritaires ont été proposées. Une réflexion doit être menée conjointement pour déterminer quelles suites seront apportées à ce sujet.

- Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) : la mise à jour de celui-ci est en cours. En outre, suite à la parution du décret 2022-1091 du 29 juillet dernier, la législation impose de désigner en complément un correspondant « incendie et secours » avant le 1^{er} novembre prochain.

- P.L.U. : l'enquête publique relative à la modification n°2 se déroulera du 19 septembre au 19 octobre prochains. Les affiches A2 ont été installées sur chaque site concerné et affichées sur le panneau d'information de l'église et à la porte de la mairie.

Néanmoins, une fois cette procédure menée à terme, il conviendra de réfléchir quant à une révision complète de notre P.L.U. en l'absence de démarche relative à l'instauration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i.).

- PONTS ROMAINS : la gestion de ce chantier s'avère bien difficile suite aux défaillances conjointes de l'entreprise en charge du lot n°2 (aménagements paysagers), de son sous-traitant (mobilier urbains et passerelles) et des conditions météorologiques défavorables (sécheresse).

En outre, compte tenu des éléments précités ci-dessus et des travaux complémentaires réalisés sur une pile des ponts (non incluse au marché), un avenant relatif à la maîtrise d'œuvre doit être soumis à l'avis du conseil municipal. Malgré celui-ci, Monsieur le Maire précise que, malgré ces aléas, le projet reste dans l'enveloppe budgétaire fixée initialement.

De plus, une réunion se tiendra sur site ce vendredi afin d'établir une situation globale du chantier et envisager une prochaine réception de travaux avec l'intégralité des prestataires.

- SALLE OMNISPORTS : l'étude de faisabilité est toujours en cours.

- TUILERIE : Une entrevue avec le maître d'œuvre est prévue le mercredi 14 septembre afin d'envisager les montants et travaux que la collectivité souhaite engager, l'appel d'offre qui en découle et les possibles subventions qui peuvent être sollicitées (C.R.S.T. / C.R.T.E. / S.I.E.I.L. / D.S.I.L. ou mécénats).

- *Délibération : Ponts Romains / maîtrise d'œuvre : Avenant n°1 au lot 2*

Marché initial - montant : 18 060.00 € H.T. (21 672.00 € T.T.C.)

Plus-value de 2 031.75 € H.T. (2 438.10 € T.T.C.)

Nouveau montant du marché : 20 091.75 € H.T. (24 110.10 € T.T.C.)

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ce dernier (n° 2022-09-D38).

G- Commission « Finances »

- ECONOMIES D'ENERGIES

Au vu du contexte économique actuel, Monsieur le Maire sollicite la prochaine constitution d'un groupe de travail afin d'envisager l'instauration de mesures visant à réduire la consommation énergétique de la collectivité (chauffage des bâtiments dont la Tuilerie, éclairage public, éclairage du stade de football, gestes quotidiens du personnel municipal ...).

- Délibération : Passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire présente l'obligation législative faite à la collectivité de basculer de la norme comptable M14 à la norme M57 d'ici le 1^{er} janvier 2024. En collaboration avec le S.G.C. de LOCHES, cette bascule peut être anticipée au 1^{er} janvier prochain sous réserve de l'avis favorable de l'assemblée délibérante.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette disposition (n° 2022-09-D39).

- Délibération : Commerce ambulant - foodtruck

Monsieur le Maire présente la requête formulée qui compléterait l'offre commerciale présente sur la commune.

Une délibération est prise à 11 voix « POUR », 1 « ABSTENTION » et 3 voix « CONTRE » pour entériner cette requête (n° 2022-09-D40).

3. Questions diverses

Divagation de bétail

Madame CASTILLE signale la divagation de deux moutons noirs aux abords de la R.D. 25. (en limite du territoire de la commune et de celui de CHEDIGNY).

Monsieur le Maire indique être informé du problème et que tout est mis en œuvre pour régler celui-ci dans les plus brefs délais.

Cependant, il convient dans un premier temps de savoir si ces derniers sont identifiables ou non car la procédure administrative à respecter n'est pas la même selon le cas.

Ramassage des déchets ménagers aux Hélas

Madame JEANVOI Nicole fait part de la dangerosité pour certains riverains du lieu de stockage des poubelles (au sommet de la côte) le jour du ramassage des ordures ménagères.

Monsieur le Maire prend bonne note de ce souci et sollicitera la collaboration des services dont relève cette compétence afin d'étudier cette question conjointement.

Bibliothèque – nouveaux aménagements

Dans le cadre de l'amélioration de l'aménagement des locaux, Madame JEANVOI Nicole demande ce qu'il en est de cet agencement. Monsieur le Maire indique que la requête initiale n'était pas envisageable (achat de mobilier auprès de l'entreprise IKEA et mur en placo non adapté pour recevoir ce type de support).

En conséquence, un devis a été sollicité auprès de la société D.P.C. qui avait fourni initialement le mobilier de la bibliothèque. Celui-ci est en attente de réception malgré une relance.

Club du Temps Libre

Aucune nouvelle de l'association « PUZZLE » quant aux possibilités de rencontres interclubs (AZAY-SUR-INDRE et DOLUS-LE-SEC).

Cette piste sera relancée dès que la collectivité aura connaissance du changement d'interlocuteur.

Elus

Monsieur le Maire mentionne que le catalogue des formations de l'A.M.I.L. du 2nd semestre est disponible et qu'il convient de ne pas trop tarder pour s'inscrire car les sessions sont vite complètes.

Les visites de l'Assemblée Nationale et du Sénat peuvent être de nouveau envisagées. A ce titre, il convient de confirmer l'intention des conseillers municipaux afin d'organiser au mieux celles-ci.

Enfin, Monsieur le Maire conclut cette séance en informant l'assemblée délibérante que le prochain Congrès des Maires se déroulera le mercredi 07 décembre 2022 et qu'il convient de l'informer dans les meilleurs délais des inscriptions de chacun.

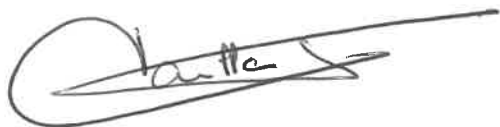
La séance est clôturée à 22h00

Date du prochain conseil municipal : mercredi 05 octobre 2022 à 20 h 00

PROCES VERBAL DU MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2022

SIGNATURES

Le Maire,



VAILLANT Frédéric

Le secrétaire de séance



SCEATS Fabienne